

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 27 mars 2023 à 18 h 45, à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet
M. Jonathan Henri
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 27 MARS 2023

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Période de questions ne portant que sur les sujets à l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles
5. Levée de la séance extraordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 45 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS NE PORTANT QUE SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question

20230323

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230324

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-101 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles.

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-101, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS


20230325

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

QUE la séance soit levée à 18 h 47.



Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière



Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”